

Paris, le 26 avril 2021

Pour joindre votre correspondant,  
composer le :

 01 56 41 53 56

Fax 01 56 41 53 00

chimie@fce.cfdt.fr

R + AR

N/Ref. : LL/VG

Objet : Mise en place d'un Comité d'entreprise européen (CEE) dans le groupe Tokai Cobex

*Monsieur Joseph Bertin  
PDG Tokai Cobex Savoie  
244, rue des Epicéas  
Notre Dame de Briançon  
73260 La Léchère – France*

Monsieur,

Conformément à la Directive 2009/38/EE du 6 mai 2009 transposé par Ordonnance n°2011-1328 du 20 octobre 2011, nous demandons la mise en œuvre de la procédure visant à instaurer un groupe spécial de négociation qui aura pour tâche de négocier avec la direction centrale un accord sur la mise en place d'un CEE au niveau le plus approprié du Groupe.

Cette requête est adressée par la Fédération Chimie-Energie CFDT et les représentants des salariés du Syndicat CFDT Chimie Energie qui représentent 350 salariés de **Tokai Cobex Savoie** en France.

Nous vous rappelons le caractère obligatoire d'informer la direction centrale de votre groupe de cette demande officielle.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'entreprise a la responsabilité légale de convoquer une réunion du groupe spécial de négociation dans les six mois suivant la réception de deux demandes d'ouverture de négociations adressées par au moins 100 salariés ou leurs représentants relevant d'au moins deux entreprises ou établissements situés dans au moins deux États membres différents.

Nous vous informons par ailleurs qu'une initiative similaire est prise simultanément par les représentants des salariés allemands du Syndicat IG BCE.

Nous souhaitons d'ores et déjà vous informer que nous ferons appel à un expert d'industriAll European Trade Union pour nous assister durant la période de négociation. Nous vous communiquerons le nom de cet expert avant le démarrage des négociations.

.../...

Nous vous saurions gré de nous transmettre, dans les meilleurs délais, les informations indispensables à l'ouverture des négociations, en conformité avec l'article 4.4 de la Directive 2009/38/CE, le détail des établissements situés dans l'Espace économique européen ainsi que la répartition des effectifs par pays, et par site ainsi que leur représentativité syndicale.

Nous vous prions de bien vouloir accuser réception de la présente par retour de courrier.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous adressons, Monsieur, nos sincères salutations,



Copie : Bruno DEMAITRE, Policy Adviser chez Industrial Europe,  
Jean-Luc POZZALO, Délégué Syndical CFDT chez Tokai Cobex.